**CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIAL - COMPTE RENDU**

**DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020**

L’an 2020, le 23 septembre à 17heures trente**,** le CCAS légalement convoqué le 16 septembre 2020, s’est réuni à Saint-Julien-Montdenis, Salle Polyvalente de la Croix des têtes, sous la présidence de Martine MASSON, Vice-Présidente.

Membres Présents :

Mme Monique ALPE (représente de l’UDAF), Mr Jean-Pierre BOCHET (responsable de l’ADMR à ST julien), Mme Nelly CHAIN (4ème adjointe chargée de la communication et de la culture), Mme Danièle DALLA COSTA (présidente du club du jeudi), Mr Florent FRETY (conseiller municipal), Mme Martine MASSON (2ème adjointe aux affaires scolaires-CCAS-RH), Mme Yvette TASTARD (conseillère municipale), Mme Marie-José TRIBAL (conseillère municipale déléguée aux hameaux).

Membres Excusées : Mme Christine COUDURIER, Mme Chrystelle COUTAT-LEDUC, Mr François ROVASIO Président.

Membres Absents : Mme Isabelle ALBERT (conseillère municipale), Mme Laura TAILLEZ-FOURQUET (éducatrice

Spécialisée)

Secrétaire de séance**:** Martine MASSON

√Repas des Aînés :

Le repas des aînés prévu le 18 octobre est annulé en raison de la Covid 19, l’ensemble des membres du CCAS présents sont favorables à cette décision. Mr FRETY précise que les autres associations sont réticentes à se réunir au vu des circonstances sanitaires actuelles.

√Colis de Noël :

Le colis de Noël est exceptionnellement plus important cette année, en raison de l’annulation du repas des aînés. Un colis par personne, pour les couples deux colis.

La commune a fait le choix de privilégier le commerce local.

La distribution se fera à partir du **30 novembre**.

Mme TASTARD demande de prévoir une bouteille de jus fruits en remplacement de la bouteille de vin pour les personnes qui ne consomment pas d’alcool.

Mme ALPE rappelle que par le passé des bénévoles aidaient à la distribution des colis, elle propose qu’elles soient contactées.

Mme ALPE intervient pour rappeler que les personnes handicapées bénéficiaient également du colis.

√Questions diverses :

-Pour information, la Vice-Présidente informe Mr BOCHET que le CIAS (Centre Intercommunal de l’Action Sociale) a procédé au virement de la subvention de l’ADMR du 1er semestre.

-Mme ALPE demande que l’horaire des réunions du CCAS soient fixées à 19h00 afin que les membres puissent y participer et éviter le mercredi.

-Bons de chauffage : 6 personnes en bénéficient, elles peuvent le cumuler avec le chèque énergie.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.